

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

5 Juin 2014

PRESENTS : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Patrice DELAVALLADE, Pascal DELAVERGNAS, Alan BROOKE, Sylvain BREGEON, Rudolf WIJBURG.

Absent excusé : Hervé DAUCHY

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 5 juin 2014, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Virement de crédit
- Décision modificative n°1
- Travaux mur école maternelle
- Reprise temps plein de la secrétaire de Mairie
- Rythmes scolaires
- Chemin TERREAL
- Chauffage église
- Acte administratif
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande la validation du compte rendu du conseil du 30 Avril 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1/ VIREMENT DE CREDIT

Suite à une erreur d'adressage d'une facture pour un montant de 74 Euros, Monsieur le Maire demande l'annulation de cette facture. Le conseil approuve à l'unanimité.

2/ DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer l'imputation de certains comptes. En effet, lors de l'élaboration du Budget primitif, il a été inscrit 14 000 € pour payer les travaux d'éclairage public au SDE à l'article 21534 : Réseaux d'électrification or l'imputation doit se faire à l'article 2041582. Il ajoute que le montant peut être revu à la baisse car le SDE prend à sa charge plus de dépenses que prévues.

Jocelyne LETURGIE demande s'il est possible d'inscrire au budget une somme de 3000€ pour des achats de matériels pour la cantine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3/ TRAVAUX MUR ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est urgent de faire réparer le mur dans la cour de récréation de l'école maternelle. En effet, des morceaux de ciment se décollent et il a fallu instaurer un périmètre de sécurité afin que les enfants ne s'approchent pas. Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires. Il a demandé un devis à Monsieur Jean-Pierre JULLIEN, Entrepreneur à Bussière-Badil. Le montant de la réfection du mur s'élève à 3 756, 52 € TTC.

Le conseil l'approuve à l'unanimité.

4/ REPRISE TEMPS PLEIN DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terme du temps de travail à 80% de Madame Hélène ROUIZI arrive à sa fin. Il indique que celle-ci réintégrera son emploi à temps complet dans l'été.

Il propose les heures d'ouverture suivantes :

Lundi : 8h30- 12h30 13h00-17h30

Mardi : 8h30- 12h30 13h00-17h30

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 8h30- 12h30 13h00-17h30
Vendredi : 8h30- 12h30 13h00-15h30
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5/ RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision concernant le transfert du périscolaire à la Communauté de Communes du Haut Périgord.

Suite à l'accord passé avec la Commune de Busserolles, il est préférable, dans un premier temps, que la Commune garde la compétence périscolaire. La Commune de Varaignes reste sur le même schéma que Bussière et Busserolles, mais sera rattachée à la Communauté de Communes.

Sylvain BRIGEON est satisfait que le rythme de l'enfant soit préservé par le R P I.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

6/ CHEMIN TERREAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société TERREAL, a saisi la commune de Bussière-Badil en octobre 2013 en vue de l'acquisition d'une portion du chemin rural, au droit de la carrière, au lieu-dit "La Bourgeade". L'ancien Conseil Municipal avait validé cette vente.

Aussi, afin de procéder à cette transaction, il convient au préalable de déclasser ce chemin rural

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Monsieur Sylvain BRIGEON s'abstient, les autres membres du Conseil Municipal votent favorablement.

7/ CHAUFFAGE EGLISE

Monsieur Alan Brooke explique que le chauffage de l'église a été enlevé en 1994 lors des travaux de rénovation et n'a jamais été remis. Monsieur Alan Brooke présente les devis qu'il a reçus de diverses entreprises. Monsieur le Maire propose que la question soit étudiée et revue.

8/ ACTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les différents actes d'achats, de ventes ou d'échanges de terrains établis par actes administratifs et ce pour toute la durée de son mandat. Il s'agit en effet de désigner un Adjoint afin qu'il représente la Commune (qualité d'acquéreur ou de vendeur). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu des articles 98 III et IV de la Loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, désigne Madame Colette MOUSNIER, 1ère Adjointe et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous informe :

- 1) Madame GORRET BRIGITTE va faire un stage à la mairie pendant une semaine.
- 2) Bernadette BOUTHINON sera en congés du 7 Juillet au 18 Juillet remplacée par Madame DEMOND.
Les jours et horaires d'ouverture seront : Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 14h à 17h30 et le mercredi de 14h à 17h.

- 3) Les Effectifs des écoles pour la rentrée 2014-2015 :

Petite section	9
Moyenne section	14
Grande section	4
CP	14
CE 1	12
CE 2	9
CM 1	11
CM 2	15

4) L'Election des délégués titulaires et suppléants des sénatoriales aura lieu le 20 juin 2014 à 20h.

5) **Jocelyne LETURGIE** demande si les travaux pour l'aménagement du logement communal à l'école maternelle (agrandissement du dortoir et de l'accueil périscolaire) seront réalisés pendant les vacances scolaires. Celle-ci souhaiterait visiter les lieux. Elle fait part également qu'il va falloir penser à faire quelques petits aménagements à la cantine côté cuisine (pas assez de prise de courant, manque de matériels etc...).

6) **Patrice DELAVALLADE** fait part de la très grande inquiétude des habitants de la Commune au sujet d'une suspicion d'ouverture d'une carrière d'argile au Tuilières.

7) **Alan BROOKE** demande si les convocations peuvent être envoyées par mail. Monsieur le Maire répond que oui, mais qu'il y aura toujours une convocation écrite.

8) **Rudolph WIJBURG** demande à Monsieur le Maire s'il connaît le programme de la fête du 14 juillet. Monsieur le Maire lui répond qu'il va prendre rendez-vous avec Monsieur PEYRAT, Président du CAEB.

Monsieur le Maire tient tout particulièrement à remercier Monsieur MIGUEL CALADO pour le don à la Commune de la première affiche de la foire des potiers.

Catherine PEROUX nous fait part de sa première réunion au Parc Naturel. Il a été procédé à l'élection du nouveau bureau.

Jocelyne LETURGIE indique qu'elle a commencé à établir un règlement concernant la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

20 Juin 2014

PRESENTS : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Pascal DELAVERGNAS, DAUCHY Hervé, Rudolph WIJBURG

Absents excusés : Sylvain BREGEON, Alan BROOKE

Absent : Patrice DELAVALLADE

Les Conseillers Municipaux n'ayant pas la nationalité française ne peuvent pas participer à cette élection ni être désignés délégués.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 20 juin 2014, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers le 12 juin 2014 et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Election des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Constitution du bureau de vote :

Conformément à l'article R 133 du Code Electoral, le Bureau Electoral chargé de veiller au déroulement de cette élection a été composé de la manière suivante :

1 - Le Président : Le Maire

2 membres du Conseil Municipal les plus âgés : Colette MOUSNIER et Jocelyne LETURGIE

2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes : Valérie DUTROP et Pascal DELAVERGNAS

3 - La Secrétaire : Catherine PEROUX

Monsieur le Président a informé l'Assemblée des extraits des textes qui régissent la présente élection
Il convient d'élire 1 délégué et 3 suppléants.

Ceux-ci sont élus successivement au scrutin majoritaire à deux tours.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement de l'élection du délégué.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7 - Bulletins blancs ou nuls : 1- Suffrages exprimés : 6

- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- LAVALLADE Jean-Jacques : 6 voix

Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement de l'élection des suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7 - Bulletins blancs ou nuls : 0 - Suffrages exprimés : 7

- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Mme MOUSNIER COLETTE : 7 voix

- Mme LETURGIE JOCELYNE : 7 voix

- M DAUCHY HERVE : 7 voix

Mmes MOUSNIER Colette et LETURGIE Jocelyne, Monsieur DAUCHY Hervé ayant obtenu la majorité absolue sont désignés suppléants.

La séance est levée à 21h30